

Réflexion sur la vérité judiciaire

Jean Claude Bernheim

Professeur, Université d'Ottawa, Université de Montréal, Université de Saint-Boniface

Le mardi 8 octobre 2019

11h30

FTX 202

Confronté à des erreurs judiciaires dont les causes sont multiples, par exemple, une méprise à propos de l'interprétation d'un fait, la confusion entre un élément et un autre, ou l'incompétence d'un officier de justice, la manipulation du témoignage d'un témoin, la partialité d'un expert, nous nous sommes intéressés à quoi correspond ce que l'on considère comme la VÉRITÉ JUDICIAIRE. À partir d'exemples concrets et réels, nous allons porter notre réflexion sur les mots



vérité et judiciaire, et leur adjonction.



Après avoir complété un baccalauréat en biologie à l'Université de Montréal, **Jean Claude Bernheim** a enseigné, pendant cinq ans, la biologie et la chimie au niveau secondaire avant de devenir coordonnateur de l'Office des droits des détenu-e-s(ODD) de 1976 à 1990. Son implication au niveau international s'est manifestée par sa nomination au poste de Secrétaire chargé des questions carcérales de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (Paris), en 1979 jusqu'en 1995, et à titre de représentant de la FIDH auprès de Nations Unies. Il a été professeur à temps partiel au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa de 1986 à 2008, et a enseigné à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal de 1989 jusqu'en 2007. Il a enseigné la criminologie à l'université de St-Boniface et l'université Laval. Il donne un cours sur les droits de la personne à l'Université de Saint-Boniface depuis 2010. Il a obtenu sa maîtrise en criminologie en 1987, et terminé sa scolarité de doctorat en 1992. Il est l'auteur de quatorze volumes.

Il est actuellement président de la Société John Howard du Québec et membre du Conseil d'administration de la Société John Howard du Canada, ainsi que président de la Clinique droit de cité à Québec.